



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Allongement de la piste de l'aéroport de Dzaoudzi

Question orale n° 51

#### Texte de la question

Mme Ramlati Ali attire l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur la date du 12 décembre 2017 où seront fêtés les 15 ans de la publication de la Convention de développement pour Mayotte 2003-2007. Cette convention et les engagements de l'État qui s'en sont suivis prévoyaient que l'aéroport de Dzaoudzi soit doté d'une piste longue et d'une nouvelle aérogare. La piste, trop courte avec ses 1 930 mètres, ne permet pas les mouvements à pleine charge de la plupart des avions gros porteurs (Airbus 330 ou Boeing 777). Lors de la saison des pluies, les avions sont très souvent détournés vers La Réunion. Ces escales sont coûteuses pour les compagnies et chronophages pour les voyageurs. L'aéroport Dzaoudzi est un aéroport d'État et constitue un élément essentiel du dispositif de continuité territoriale pour désenclaver Mayotte en assurant l'établissement d'une liaison aérienne directe par gros porteur avec la métropole. L'aérogare a été totalement reconstruit mais pas la piste qui demeure trop courte. Les nouvelles normes européennes, applicables dès 2018, vont sceller le sort de l'aéroport puisqu'elles obligent à un rallongement de la piste de 90 mètres à chaque extrémité. L'Union européenne a fait savoir qu'elle pourrait financer l'étude qui représente 10 % de l'investissement final d'environ 200 millions d'euros mais exige en contrepartie que les travaux soient réalisés sur la période 2014-2020 du contrat de projet des fonds structurels européens. Ainsi, elle lui demande quelles sont les intentions de l'État. Le choix est certes cornélien car d'un côté, il faut raser une colline et une mosquée, et de l'autre, il faut prolonger la piste dans le lagon et impacter le fonctionnement du milieu récifal mais les mahorais sont prêts à faire les concessions nécessaires aux travaux. La procrastination de l'État dans ce dossier doit cesser ! L'avenir du 101ème département français est en jeu ainsi que la sécurité des passagers qui empruntent quotidiennement cet aéroport. Elle souhaiterait donc connaître ses intentions sur ce sujet.

#### Texte de la réponse

##### AÉROPORT DE DZAOUDZI

**M. le président.** La parole est à Mme Ramlati Ali, pour exposer sa question, n° 51, relative à l'aéroport de Dzaoudzi.

**Mme Ramlati Ali.** Ma question s'adresse à madame la ministre auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports.

Le 12 décembre dernier, nous fêtons les quinze ans de la convention de développement pour Mayotte, qui couvrait la période 2003-2007 et avait posé le principe de la construction d'une piste longue afin d'inscrire Mayotte dans une stratégie d'ouverture sur l'international. Cette ambition avait été actée par la mise en place d'une commission du débat public qui avait permis de retenir le scénario d'une piste convergente de 2 600 mètres, au coût moins élevé et qui tenait compte des contraintes et exigences environnementales.

Cependant, depuis 2010, l'État semble avoir reculé sur cette ambition, car ni le contrat de plan État-région

pour 2015-2020 ni les fonds structurels européens n'ont inscrit l'allongement de la piste de l'aéroport de Mayotte parmi les priorités.

Néanmoins, le contrat de plan pour 2015-2020 ouvre la possibilité d'une reprise des études sur un éventuel allongement de la piste, qui pourrait s'avérer nécessaire dans l'hypothèse où les appareils commandés par la compagnie Air Austral, les Boeing 787 « *Dreamliner* », ne permettraient pas la desserte en direct de la métropole par tous temps.

Cela appelle trois observations.

D'abord, cette position conforte l'idée de maintenir le monopole de la compagnie réunionnaise. Or, si nous voulons garantir le développement de Mayotte, il est essentiel de disposer d'un *hub* capable de recevoir les dizaines de compagnies qui desservent les autres aéroports de la grande région Océan Indien et de l'Afrique de l'est.

Ensuite, plus d'une année après leur mise en service, ces appareils montrent leurs limites, avec des vols directs vers Paris contraints de faire une escale technique à Nairobi, l'appareil ne pouvant décoller à pleine charge de Mayotte, et avec des difficultés d'atterrissage récurrentes, notamment lors de la saison des pluies, qui portent une atteinte grave à la sûreté aéroportuaire et à la sécurité des habitations limitrophes.

Enfin, les nouvelles normes européennes, applicables dès 2018, risquent de sceller le sort de l'aéroport de Mayotte, puisqu'elles imposent un allongement de quatre-vingt-dix mètres de la piste à chaque extrémité, afin de mettre en place les fameuses « RESA », les aires de sécurité d'extrémité de piste.

Monsieur le secrétaire d'État, à l'heure où nos territoires mènent une réflexion globale en vue de leur développement à travers les Assises des outre-mer, pourriez-vous dire aux Mahorais où en est le projet de piste longue qui, de par ses enjeux, mérite d'être inscrit parmi les projets stratégiques d'intérêt national du quinquennat ?

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire.

**M. Sébastien Lecornu**, *secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire*. Madame la députée, je vous prie d'excuser ma collègue Elisabeth Borne, qui m'a chargé de vous répondre au nom du Gouvernement.

Afin d'améliorer la sécurité, l'Agence européenne de la sécurité aérienne impose désormais aux exploitants d'aérodromes un certain nombre d'exigences techniques, dont l'installation d'aires supplémentaires de sécurité d'extrémité de piste. La date butoir pour la mise en place de ces installations a été fixée au 31 décembre 2018.

Du fait de l'environnement très contraint de l'aéroport de Mayotte, que je connais personnellement, ces exigences ont requis un travail approfondi de la part des services de l'État et de l'exploitant afin de définir des solutions finançables et techniquement conformes pour ne pas réduire la longueur de piste disponible. Une réponse innovante est envisagée avec le déploiement de lits d'arrêt d'urgence, en vue duquel un appel d'offres a été lancé. La négociation avec les industriels est en cours.

Si rien n'avait été entrepris dès 2016 pour accompagner la mise en conformité de l'aéroport tout en garantissant les performances de la piste actuelle, il en résulterait une réduction de la distance de roulement qui empêcherait tout mouvement d'aéronef d'importance, menaçant ainsi la pérennité de la desserte aérienne de Mayotte. L'État et l'exploitant sont parvenus, malgré un calendrier très contraint, à concilier la mise aux normes de l'aéroport et un aménagement de performance équivalente.

L'impact sur l'environnement du déploiement de la technologie des lits d'arrêts est sans commune mesure avec

les répercussions catastrophiques qu'engendrerait la construction d'une nouvelle piste sur le très fragile écosystème du lagon de Mayotte, qui abrite notamment des dugongs, espèce très vulnérable.

En outre, le coût d'une telle infrastructure était évalué à plus de 200 millions d'euros, alors que la charge financière du déploiement des lits d'arrêt est de l'ordre de 13 millions d'euros. Cette solution permettra donc de ne pas répercuter le coût élevé de l'infrastructure sur le prix du billet d'avion. Les compagnies aériennes sont unanimement favorables à une solution technologique qui allie sécurité, intégration environnementale et efficience économique.

Enfin, vous l'avez rappelé, tout cela s'inscrit dans le cadre des Assises des outre-mer ; sur ces questions, les ministres Girardin et Borne restent à votre disposition.

**M. le président.** La parole est à Mme Ramlati Ali.

**Mme Ramlati Ali.** Monsieur le secrétaire d'État, je vous remercie pour ces précisions. Les Mahorais connaissent la présence des dugongs dans le lagon, qui est effectivement très fragile. Toutefois, ils soulignent aussi sans cesse que les avions survolent la population. Je prends acte de votre réponse, qui constitue une belle avancée, mais nous espérons le « décollage » – c'est le mot ! – de la piste.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Ramlati Ali](#)

**Circonscription :** Mayotte (1<sup>re</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 51

**Rubrique :** Transports aériens

**Ministère interrogé :** Transports

**Ministère attributaire :** Transports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [12 décembre 2017](#)

**Réponse publiée le :** 20 décembre 2017, page 6799

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [12 décembre 2017](#)